

Nous devons aller plus loin que les mécanismes existants et développer nos relations bilatérales et nos relations multilatérales. Bref, le Canada continuera à chercher les meilleures voies de collaboration possibles entre les différentes nations du cercle polaire.

Il y a eu, par exemple, beaucoup de discussions entre le Canada et les États-Unis sur les moyens de préserver une région sauvage qui chevauche les Territoires du Nord-Ouest, le Yukon et l'Alaska. Comme vous le savez, la harde de caribous de la Porcupine vit dans cette région. Je crois que nous devons agir rapidement avec les Américains pour formaliser les arrangements qui protégeront cette harde et son habitat.

En ce qui concerne la coopération multilatérale, mon gouvernement désire établir sans tarder un mécanisme plus formel pour la gestion de l'ordre du jour circumpolaire. Il a l'intention de proposer, avant la fin de cette année, la création d'un conseil de l'Arctique, qui comprendrait des représentants de chacun des huit États circumpolaires et de leurs populations autochtones.

Le Conseil de l'Arctique est la meilleure tribune pour discuter des questions d'intérêt commun pour les collectivités arctiques. Lors des rencontres que j'ai eues, plus tôt cette année, avec le secrétaire d'État américain Christopher, je lui ai demandé de manière précise d'appuyer la création de ce conseil. Je suis heureux de vous dire qu'il a bien accueilli ma demande. Nous discutons actuellement des prochaines étapes de ce processus avec les États-Unis et nos autres voisins de l'Arctique. Je sais que beaucoup d'entre vous avez travaillé activement sur ce dossier. J'entrevois une étroite coopération avec vous au fur et à mesure que nous progresserons.

Les menaces à la sécurité de l'Arctique sont d'ordre mondial, et les solutions ne peuvent être atteintes que dans un cadre multilatéral. C'est ainsi que le Canada oeuvre sans relâche pour la création d'un conseil de l'Arctique qui réunirait les huit nations circumpolaires.

Ces initiatives positives doivent être menées à terme. Ce qu'il nous faut au Canada, c'est un moyen de les poursuivre d'une manière cohérente et coordonnée. Dans l'état actuel des choses, différents ministères fédéraux partagent la responsabilité de la mise en oeuvre des politiques du Canada concernant l'Arctique. Mon gouvernement estime qu'il faut faciliter la coordination de leurs travaux. Aussi est-ce avec grand plaisir que j'annonce aujourd'hui l'intention de mon gouvernement de créer, au sein de mon ministère, un poste d'ambassadeur aux affaires circumpolaires. Nous nous joignons ainsi à nos voisins nordiques, qui eux aussi mettent sur pied un poste spécial d'ambassadeur chargé des questions circumpolaires arctiques. En